

Déclaration «Garantie d'exécution impeccable des obligations» de l'organe de contrôle IF

Par les présentes, les personnes signant valablement pour l'organe de contrôle IF déclarent qu'aucune procédure de surveillance, pénale ou administrative, ni aucune cause de responsabilité civile professionnelle en rapport avec l'activité de surveillance exercée n'a été introduite ou close contre la société d'audit, ni n'est en instance, respectivement qu'aucun retrait d'agrément en relation avec l'activité d'audit ou l'activité dans le domaine de la LBA n'a été annoncé ou exécuté.

Il est de plus confirmé que l'organe de contrôle IF remplit encore cumulativement les conditions du Cm 18 let. a-e du règlement relatif à la procédure de contrôle.

L'organe de contrôle IF et les personnes soussignées s'engagent à communiquer immédiatement les modifications ultérieures de l'OAR/ASSL.

Organe de contrôle IF:

(Organe de contrôle IF)

Siège:

(Siège)

Adresse:

(Adresse)

Lieu:

Date:

Pour l'organe de contrôle IF déclarant (signature[s] valable[s]):

.....

La déclaration «Garantie d'exécution impeccable des tâches» est envoyée en original et valablement signée à l'adresse suivante:

Association Suisse des Sociétés de Leasing
Bureau de coordination OAR/ASSL
Rämistrasse 5
Case postale
8024 Zurich

La déclaration peut aussi être envoyée électroniquement, à condition d'être munie d'une signature électronique certifiée.